

Image not found or type unknown



Démission du président et vice président d'une ASL

Par **villageoises13**, le **05/11/2013** à **16:11**

Bonjour ,président d'une ASL en application de l'article R 315_8 du code de l'urbanisme depuis juin 2007, je voudrais donner ma démission.Que dois-je faire pour celà.Merci pour votre aide ,recevez mes salutations.